

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2208 Education Culturelle et Artistique - articulation primaire secondaire			
Ancien Code	PEDE2B28ECAB2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB2280		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) HELHa Campus Mons Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) HELHa Gosselies David PRINCE (david.prince@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Mathilde BACLIN (mathilde.baclin@helha.be) Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Comment passer des programmes d'enseignement à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence de leçons dans la classe ? A travers ce module, l'étudiant constituera les premiers éléments d'une boîte à outils matière, méthodo et didactique dans les modes d'expression artistique abordés à l'école primaire, et plus spécifiquement pour le cycle 4 (P5-P6).

Il sera également sensibilisé aux contenus abordés en 1re, 2e et 3e secondaire.

Il sera initié aux différentes étapes méthodologiques pour construire ses premières séquences de leçons.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche
- 3.6 De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages

Acquis d'apprentissage visés

En terme d'Acquis d'Apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Rédiger des analyses matière et didactique sur les thématiques abordées au cours.
- Sélectionner des outils d'enseignements prometteurs en lien avec les contenus didactiques abordés et justifier ses choix en s'appuyant sur les cadres théoriques vus au cours.
- Concevoir des leçons porteuses de sens pour le cycle 4 avec une attention portée sur la continuité en 1e, 2e et 3e secondaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B28ECAB2A Musique 22.5 h / 1.5 C

PEDE2B28ECAB2B Arts plastiques 22.5 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B28ECAB2A Musique 15

PEDE2B28ECAB2B Arts plastiques 15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la personne responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Musique			
Ancien Code	14_PEDE2B28ECAB2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2281		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	22.5 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Comment passer des programmes d'enseignement à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence de leçons dans la classe ? A travers ce module, l'étudiant constituera les premiers éléments d'une boîte à outils matière, méthodo et didactique dans les modes d'expression artistique abordés à l'école primaire, et plus spécifiquement pour le cycle 4 (P5-P6).

Il sera également sensibilisé aux contenus abordés en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire.

Il sera initié aux différentes étapes méthodologiques pour construire ses premières séquences de leçons.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

En terme d'Acquis d'Apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Rédiger des analyses matière et didactique sur les thématiques abordées au cours.
- Sélectionner des outils d'enseignements prometteurs en lien avec les contenus didactiques abordés et justifier ses choix en s'appuyant sur les cadres théoriques vus au cours.
- Concevoir des leçons porteuses de sens pour le cycle 4 avec une attention portée sur la continuité en 1^e, 2^e et 3^e secondaire.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

De manière générale :

- Appropriation des référentiels et programmes d'enseignement au cycle 4 avec une attention portée sur la continuité en 1^e, 2^e et 3^e secondaire.
- S'exprimer sur une œuvre, un style, un genre en s'appuyant sur des repères culturels et artistiques forts, reflet d'un patrimoine culturel universel.

Plus spécifiquement, les contenus abordés en expression musicale dans cette UE sont choisis parmi les suivants :

- Réalisation et interprétation collective d'oeuvre vocale, corporelle et instrumentale
- Éléments constitutifs du langage musical
- Reconnaissance visuelle et auditive des membranophones, idiophones, cordophones, aérophones d'ici ou d'ailleurs.

Démarches d'apprentissage

L'approche de l'expression musicale se doit d'être active, pratique et concrète. Elle sera principalement axée sur une démarche constructive et didactique.

Après une approche dirigée d'une rubrique spécifique à l'expression musicale, chacun devra chercher et trouver des solutions les plus adaptées à la demande tout en faisant preuve d'originalité, de créativité, de volonté d'entreprendre.

Dispositifs d'aide à la réussite

Durant les périodes de cours, l'enseignant adoptera, en plus de celle qui lui est attribuée, une attitude de coach.

Des échanges individuels ou collectifs seront proposés.

La présence au cours est essentielle pour s'essayer à la posture de l'artiste créateur.

Sources et références

- Programmes du SEGEC et les références renseignées au sein de ces mêmes programmes.
- Référentiel d'Éducation culturelle et artistique & tableaux synoptiques ECA
- Des auteurs / interprètes / compositeur comme Henri Dès, Aldebert, Monsieur Nicolas, Gaetan, Alain Schneider, Les déménageurs, Nicolas Berton,...
- Réalisations d'enfants, d'anciens étudiants et réalisations personnelles.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- ConnectED.
- SEGEC - Programmes de l'école primaire.
- Référentiel d'Éducation culturelle et artistique (ECA) & tableaux synoptiques ECA (Cfr Enseignement.be).

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation porte sur :

Un portfolio écrit accompagné d'une défense orale (examen mixte)

Le portfolio devra être déposé en version informatique sur ConnectED le premier jour de la session. Si celui-ci n'est pas déposé selon la demande, l'étudiant se verra refuser l'accès à la défense orale. La note attribuée sera donc PP au PR.

Une version papier du portfolio sera à rendre le jour de l'examen oral.

Les modalités d'évaluation finales seront précisées ultérieurement via ConnectED.

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie vaut pour 50% de la note globale.

Lorsque la note de chaque AA est = ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une des AA, la note attribuée équivaut à 8/20.

En cas d'échec dans les deux AA, la note attribuée équivaut à 5/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100		

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la personne responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de

septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Arts plastiques			
Ancien Code	14_PEDE2B28ECAB2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2282		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	22.5 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Comment passer des programmes d'enseignement à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence de leçons dans la classe ? A travers ce module, l'étudiant constituera les premiers éléments d'une boîte à outils matière, méthodo et didactique dans les modes d'expression artistique abordés à l'école primaire, et plus spécifiquement pour le cycle 4 (P5-P6).

Il sera également sensibilisé aux contenus abordés en 1re, 2e et 3e secondaire.

Il sera initié aux différentes étapes méthodologiques pour construire ses premières séquences de leçons.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

En terme d'Acquis d'Apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Rédiger des analyses matière et didactique sur les thématiques abordées au cours.
- Sélectionner des outils d'enseignements prometteurs en lien avec les contenus didactiques abordés et justifier ses choix en s'appuyant sur les cadres théoriques vus au cours.
- Concevoir des leçons porteuses de sens pour le cycle 4 avec une attention portée sur la continuité en 1e, 2e et 3e secondaire.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

De manière générale :

- Appropriation des référentiels et programmes d'enseignement au cycle 4 avec une attention portée sur la continuité en 1e, 2e et 3e secondaire.
- S'exprimer sur une œuvre, un style, un genre en s'appuyant sur des repères culturels et artistiques forts, reflet d'un patrimoine culturel universel.

Plus spécifiquement, les contenus abordés en expression plastique dans cette UE sont choisis parmi les suivants :

- L'image fixe ou animée.
- Les volumes.

- La représentation du mouvement.
- La lumière.

Démarches d'apprentissage

L'approche de l'expression plastique se doit d'être active, pratique et concrète. Elle sera principalement axée sur une démarche constructive et didactique.

Après une approche dirigée d'une rubrique spécifique à l'expression plastique, chacun devra chercher et trouver des solutions les plus adaptées à la demande tout en faisant preuve d'originalité, de créativité, de volonté d'entreprendre.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Durant les périodes de cours, l'enseignant adoptera, en plus de celle qui lui est attribuée, une attitude de coach.
- Des échanges individuels ou collectifs seront proposés.
- La présence au cours est essentielle pour s'essayer à la posture de l'artiste créateur.

Sources et références

- Programmes du SEGEC et les références renseignées au sein de ces mêmes programmes.
- Référentiel d'Éducation culturelle et artistique & tableaux synoptiques ECA.
- Des auteurs comme Patrick Straub, Daniel Lagoutte, Daniel Lacomme, Philippe Brasseur.
- Sites internet comme « Momes.net, teteamodeler.com, Pinterest...
- Livres d'Art et des revues axées sur le dessin, la peinture et le bricolage.
- Réalisations d'enfants, d'anciens étudiants et réalisations personnelles.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- ConnectED.
- SEGEC - Programmes de l'école primaire.
- Référentiel d'Éducation culturelle et artistique (ECA) & tableaux synoptiques ECA (Cfr Enseignement.be).

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation porte sur :

Un portfolio écrit accompagné d'une défense orale (examen mixte)

Le portfolio devra être déposé en version informatique sur ConnectED le premier jour de la session. Si celui-ci n'est pas déposé selon la demande, l'étudiant se verra refuser l'accès à la défense orale. La note attribuée sera donc PP au PR.

Une version papier du portfolio sera à rendre le jour de l'examen oral.

Les modalités d'évaluation finales seront précisées ultérieurement via ConnectED.

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie vaut pour 50% de la note globale.

Lorsque la note de chaque AA est = ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une des AA, la note attribuée équivaut à 8/20.

En cas d'échec dans les deux AA, la note attribuée équivaut à 5/20.

Les mêmes consignes sont appliquées pour la ou les sessions de rattrapage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la personne responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).